Réponse à incident

Etapes:

- 1. <u>Informer l'ANSSI de l'incident de sécurité</u>
 - a. Affectant la sécurité ou le fonctionnement
 - b. Affectant un SIIV
 - c. Pour les OIV du secteur financier notifier les incidents informatiques selon un processus harmonisé et centralisé.
- 2. Respecter les obligations relatives à la gestion d'une crise cyber
- 3. Qualifier la détection ou le signalement
 - a. Observer pour caractériser les constats
 - i. Effectuer une première évaluation du périmètre
 - 1. Détections
 - 2. Dysfonctionnements informatiques
 - 3. Perturbation des métiers
 - ii. Déterminer la source précise de l'accident
 - iii. Déterminer le périmètre concerné
- 4. S'orienter pour identifier les impacts potentiels et les actions à prendre
 - a. L'incident est-il confirmé ou nécessite-t-il plus de recherches?
 - b. Estimer les impacts potentiels de la situation
 - c. Qui sont les acteurs déjà impliqués dans l'incident?
 - d. Quels sont les actifs à mettre en sûreté en cas d'aggravation de l'incident?
 - e. Où sont les traces connues et potentielles laissées par un attaquant?
 - f. Identifier les obligations contractuelles ou réglementaires qui s'appliquent sur une OIV
 - g. <u>Notifier à la CNIL tout incident entraînant une violation de données</u> personnelles
- 5. Réagir
 - a. Décider
 - i. Synthétiser le sûr et l'incertain sous une forme concise pour les décideurs
 - ii. Notifier les décideurs métiers et direction de votre organisation
 - iii. Prendre conseil auprès de spécialistes
 - b. Agir
 - i. Prendre les premières mesures d'endiguement adaptées à la situation
 - ii. Préserver les traces
 - iii. Mobiliser les équipes internes et l'infogérant le cas échéant

Réponse à incident

- iv. Contacter les propriétaires d'applications concernées
- 6. Obtenir de l'aide
 - a. ANSII/CERT-FR
 - b. Prestataires de réponse à incident (PRIS)
 - i. Orange Cyberdefense
 - ii. Thales Cyber Solutions
 - iii. Wavestone
 - c. Assureurs
- 7. Déclarations
 - a. Dépôt de plainte
 - b. Cnil
 - c. Autres autorités..

Obligation:

- Informer l'ANSSI de tout incident de sécurité « affectant la sécurité ou le fonctionnement » du SIIV[1].
- Communiquer à l'ANSSI un point de contact fonctionnel pouvant prendre connaissance à toute heure des signalements de l'ANSSI.
- 3. <u>Pour les OIV du secteur financier notifier les incidents informatiques selon un processus harmonisé et centralisé.</u>
- 4. <u>Notifier à la CNIL tout incident entraînant une violation de données personnelles</u>
- 5. Traiter les incidents de sécurité affectant le SIIV concerné
- 6. Respecter les obligations relatives à la gestion d'une crise cyber

Réponse à incident

Sources:

- 1. Obligation
- 2. <u>Réflexe</u>
- 3. <u>Dispositif SAIV</u>
- 4. CERT-RF
- 5. Qualification PDIS
- 6. <u>Prestataire PRIS</u>